Comité de projet

Projet agrivoltaïque de Mottenaille

Commune de Baigneux-les-Juifs

Côte d'Or (21)

8 octobre 2026

Eurowind Energy™

7 Rue Eugène et Armand Peugeot, 92500 Rueil-Malmaison et 20 boulevard Eugène Deruelle, 69003 Lyon
info-fr@eurowindenergy.com 01 84 19 49 63

Sommaire :

1 – Présentation d'Eurowind Energy

2 – Qu'est-ce que l'agrivoltaïsme ?

3 – Présentation des aires d'études

4 – Document d'urbanisme

5 – Volet agricole

6 – Les résultats des différentes études

7 – Présentation de l'implantation de la centrale agrivoltaïque

8 – Les mesures mises en place sur le projet

9 – Hypothèse de raccordement

10 – Les retombées pour les collectivités

11 – Les actions d'information et de concertation menées sur le territoire

12 – Planning prévisionnel du projet



1 – Présentation d’Eurowind Energy

Eurowind Energy

Capacités installées

Aperçu de nos parcs éoliens et solaires exploités à travers l'Europe

Puissance totale

1.5 GW
Puissance de nos parcs installés

2.3 GW
Gestion de l'exploitation en interne et pour compte de tiers



2006
Création

+35
Nationalités

2,3 GW
En opération

15
Pays

+700
Employés

54 GW
En développement

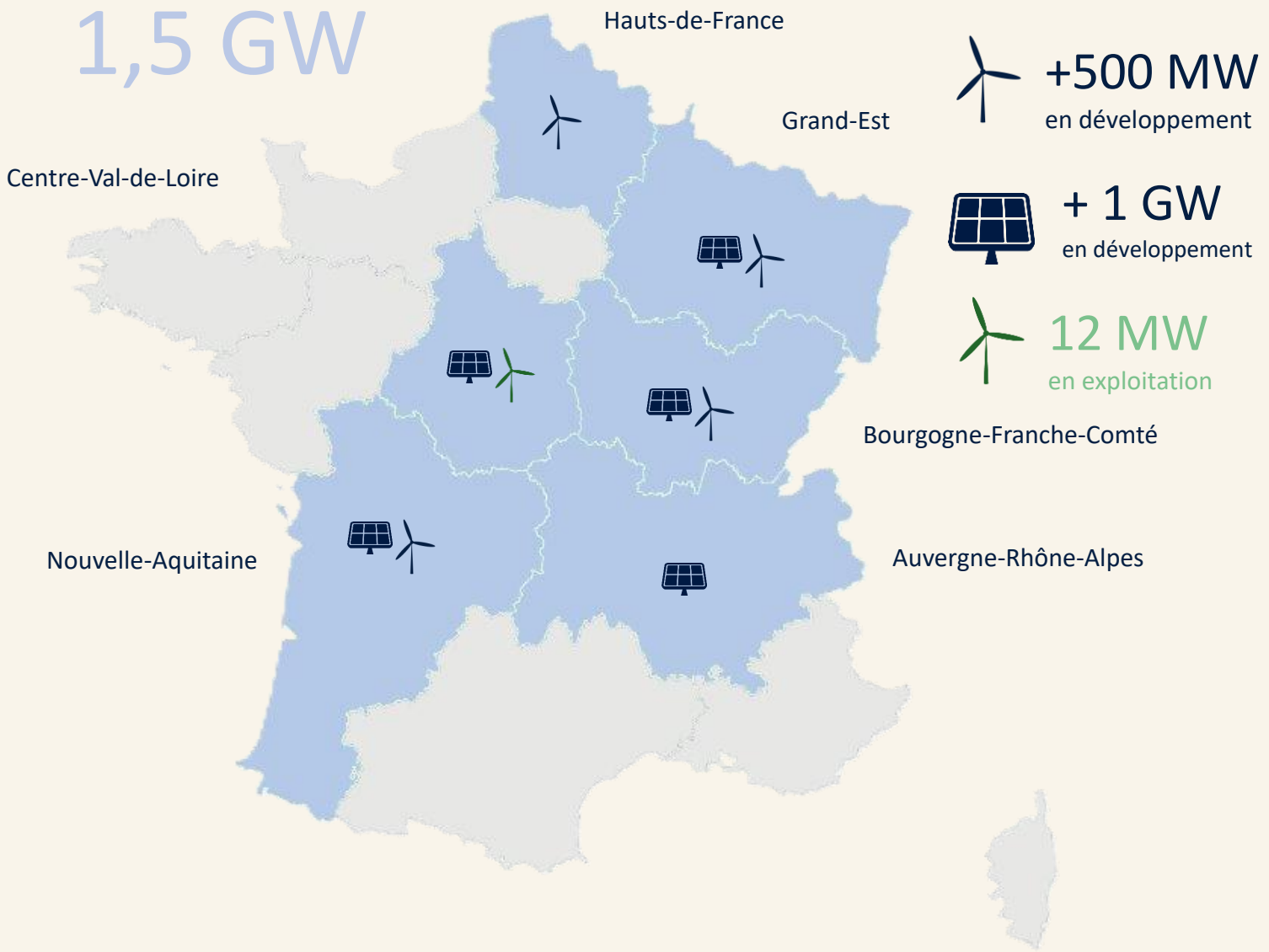
Eurowind Energy en France

2017 — **Création** de Ventelys (50% Eurowind Energy)

2020 — **Pionnier** dans le développement de **l'agrivoltaïsme**

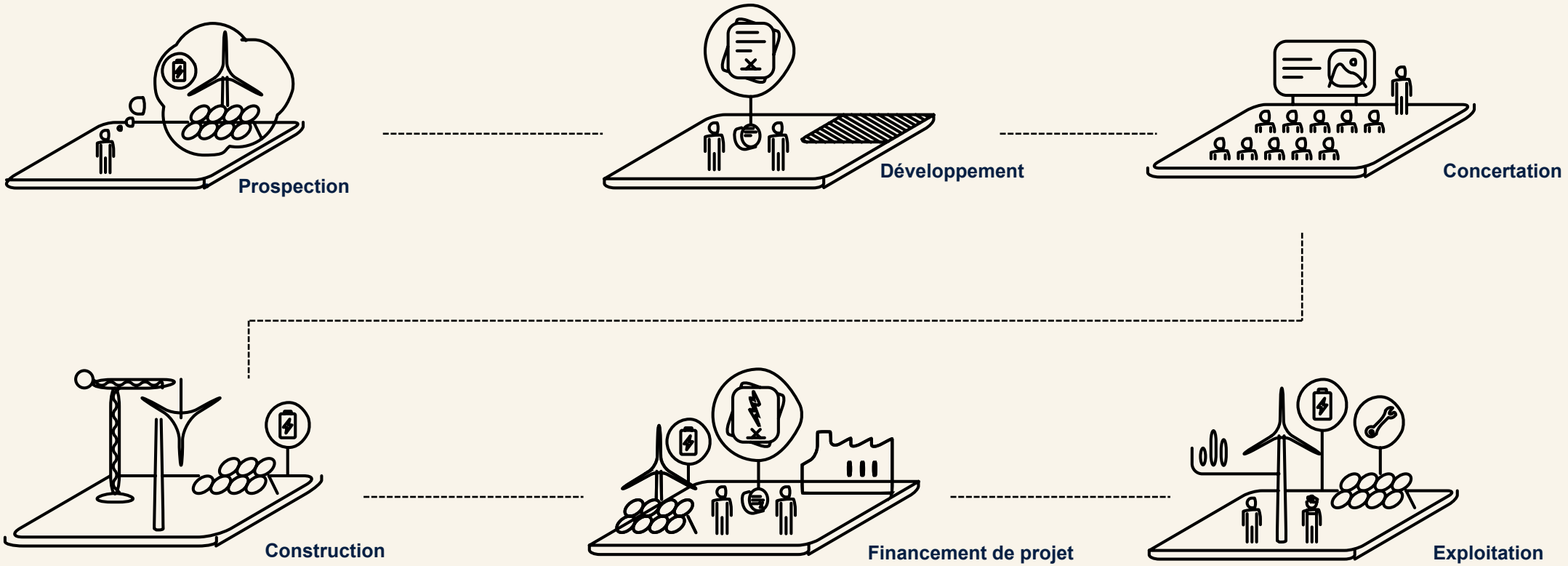
2024 — **Ventelys** devient **Eurowind Energy France**

2025 — **Renforcement** de la présence et de l'implication territoriale



Eurowind Energy™

Nous sommes présents sur toute la durée de vie du projet, de la prospection au démantèlement



Pourquoi accélérer les projets d'énergies renouvelables ?

Sécurité énergétique • Électrification des usages • Souveraineté industrielle

1 CONTEXTE



Instabilité géopolitique
Tensions et dépendance énergétique



Coûts en hausse
Volatilité des prix et impact sur l'économie



Risques de pénuries
Tensions sur les réseaux et approvisionnements

2 CHIFFRES CLÉS



x2 Consommation électrique mondiale d'ici 2050



2035 Fin des ventes de véhicules thermiques neufs en Europe



2050 Neutralité carbone en Europe



+40% Part des énergies renouvelables dans le mix européen d'ici 2030

3. ÉLECTRIFICATION DES USAGES



→ Transport décarboné



→ Industrie décarbonée



→ Bâtiments électriques



→ Numérique et IA



Les énergies renouvelables sont devenues un enjeu **climatique**, **économique**, **industriel** et **stratégique**.

Produire une énergie locale, compétitive et décarbonée est désormais une **nécessité stratégique.**

2 – Qu’est-ce que l’agrivoltaïsme ?

Notre vision : des projets engagés et de territoire

Eurowind Energy s’engage dans le partage de la valeur avec les territoires



Des projets définis au cas par cas et en concertation avec les agriculteurs, les propriétaires et les acteurs du territoire dès l’initiation du projet

La quasi-totalité des exploitations rencontrées sur la Zone de Projet

Un investissement dans des projets communaux en concertation avec les mairies

Une recherche constante de nouveaux moyens de contribuer au développement du territoire (autoconsommation, financement participatif, …)

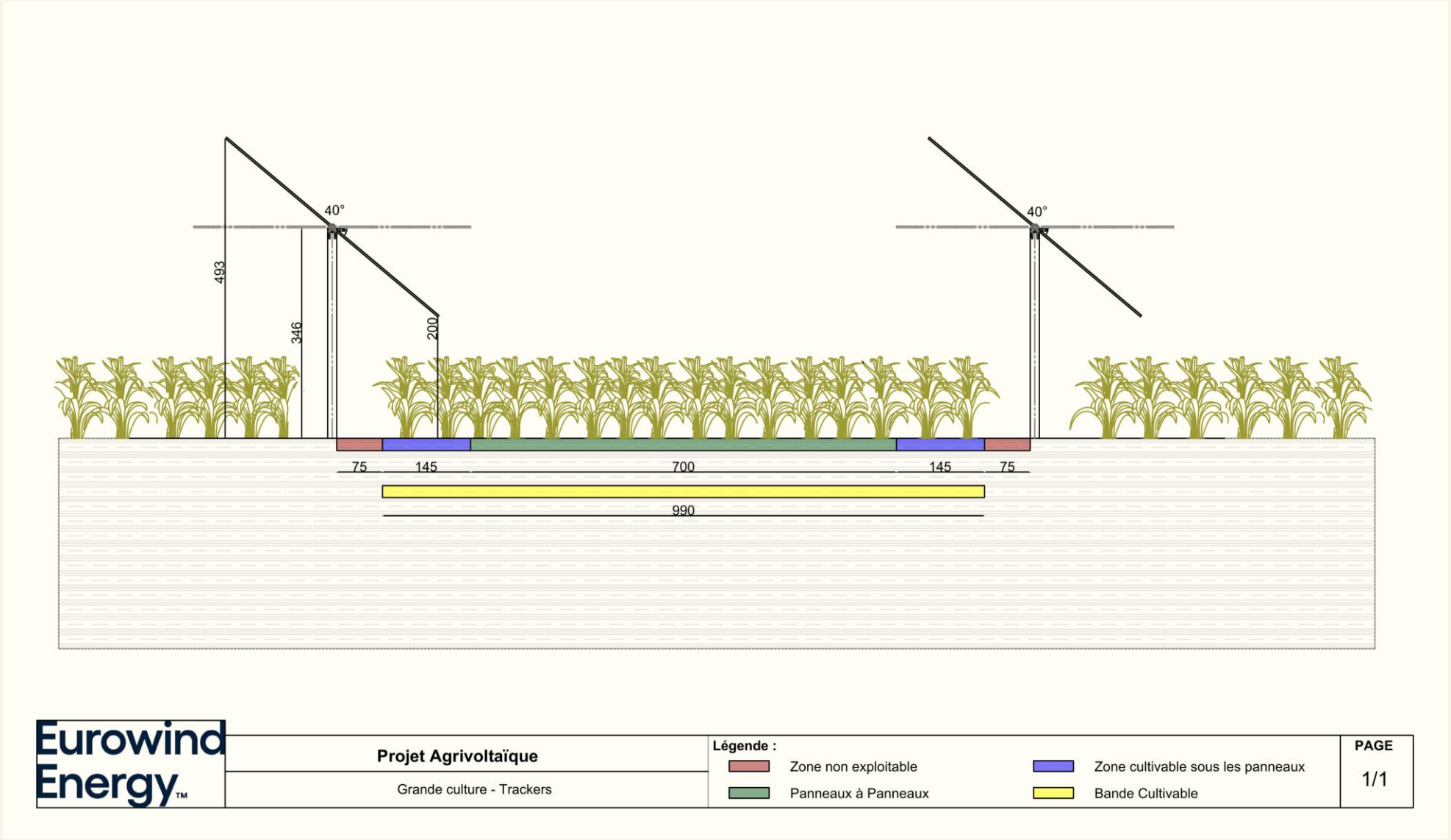
Notre vision : des projets engagés et de territoire

Des projets agricoles co-construits avec l'exploitant

- **Choix des terres agricoles** en fonction de leur **faible potentiel agronomique**
- Réflexion du projet afin de **faciliter la conduite de l'exploitation**
- Définition d'un **projet agricole vertueux en concertation avec l'agriculteur** rendu possible par l'installation des panneaux solaires
- Définition des **bénéfices locaux** à mettre en place avec la commune
- **Organisation d'ateliers et de réunions d'information** avec la population
- Nous exploitons les projets que nous développons :
 La même entreprise des premiers contacts jusqu'au démantèlement du parc



Qu’est-ce qu’un projet agrivoltaïque?



3 – Présentation des aires d’études

Localisation

Situation:

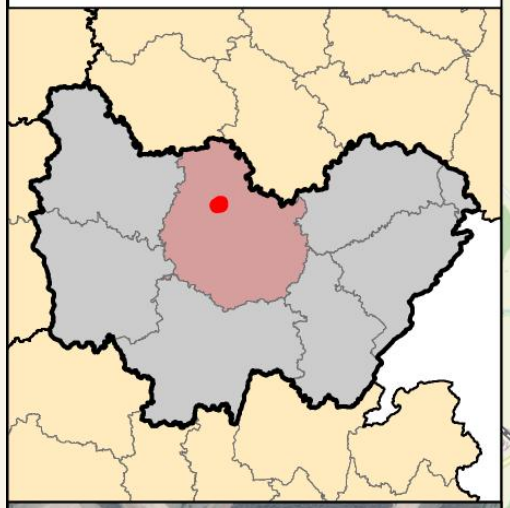
Nord-Ouest du département Côte d'Or

~30km à l'Est de Montbard

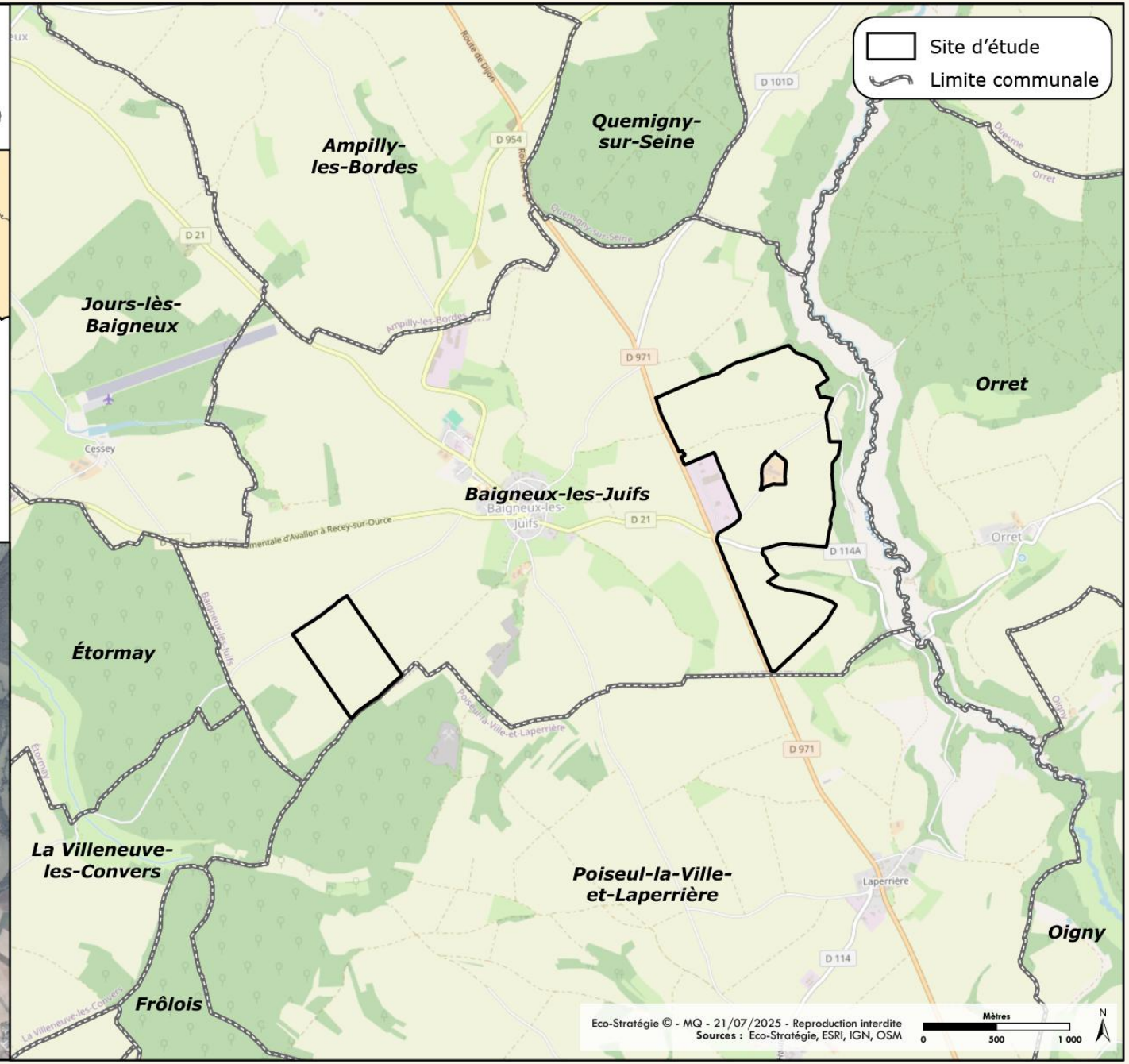
Communauté de communes du pays du Châtillonnais

Communes de Baigneux-les-Juifs (délibération favorable)

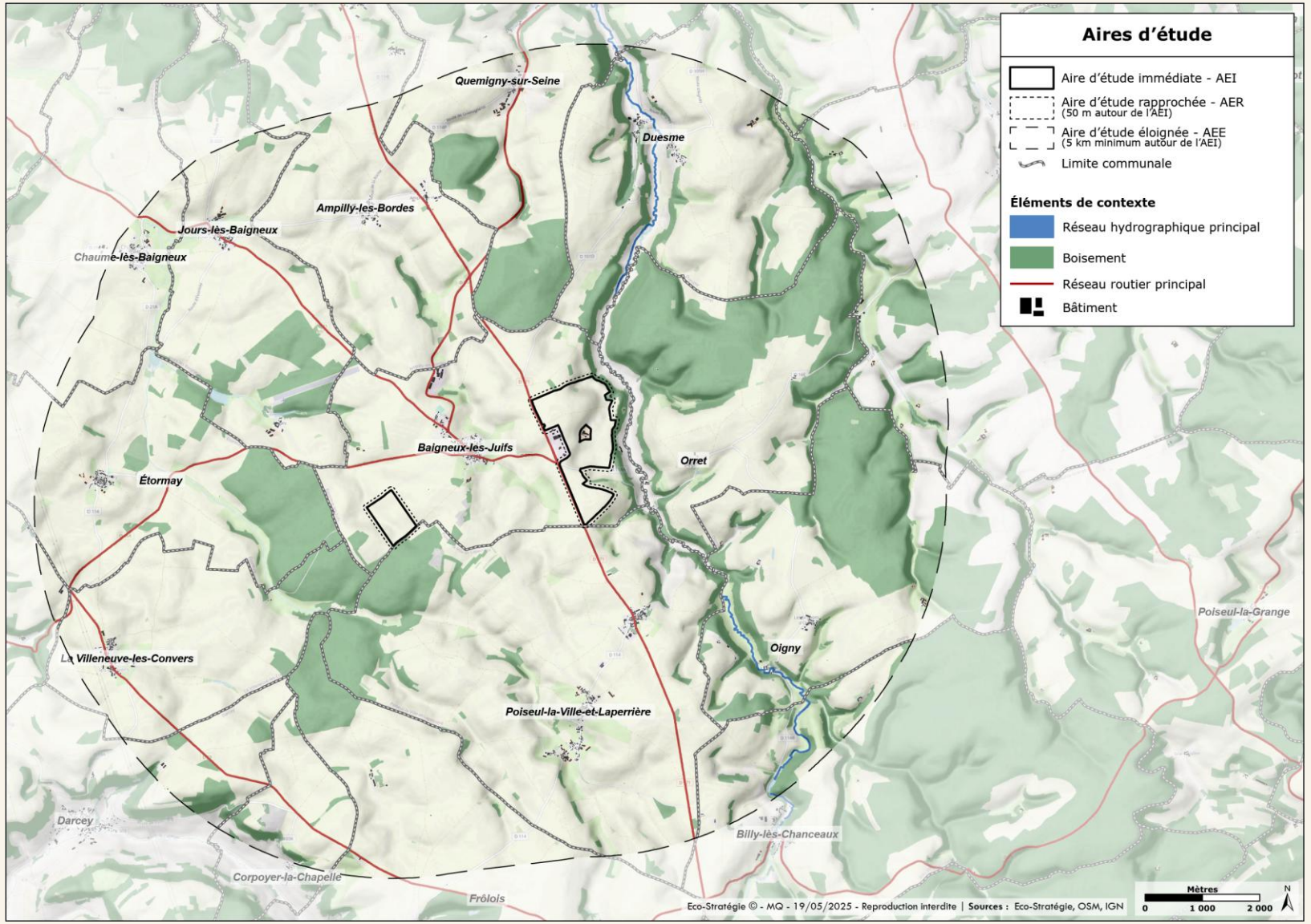


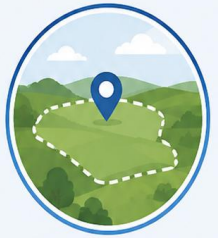






Zone d’étude initiale pour l’étude d’impact





Zone d’étude initiale :

170 ha

5 exploitations agricoles



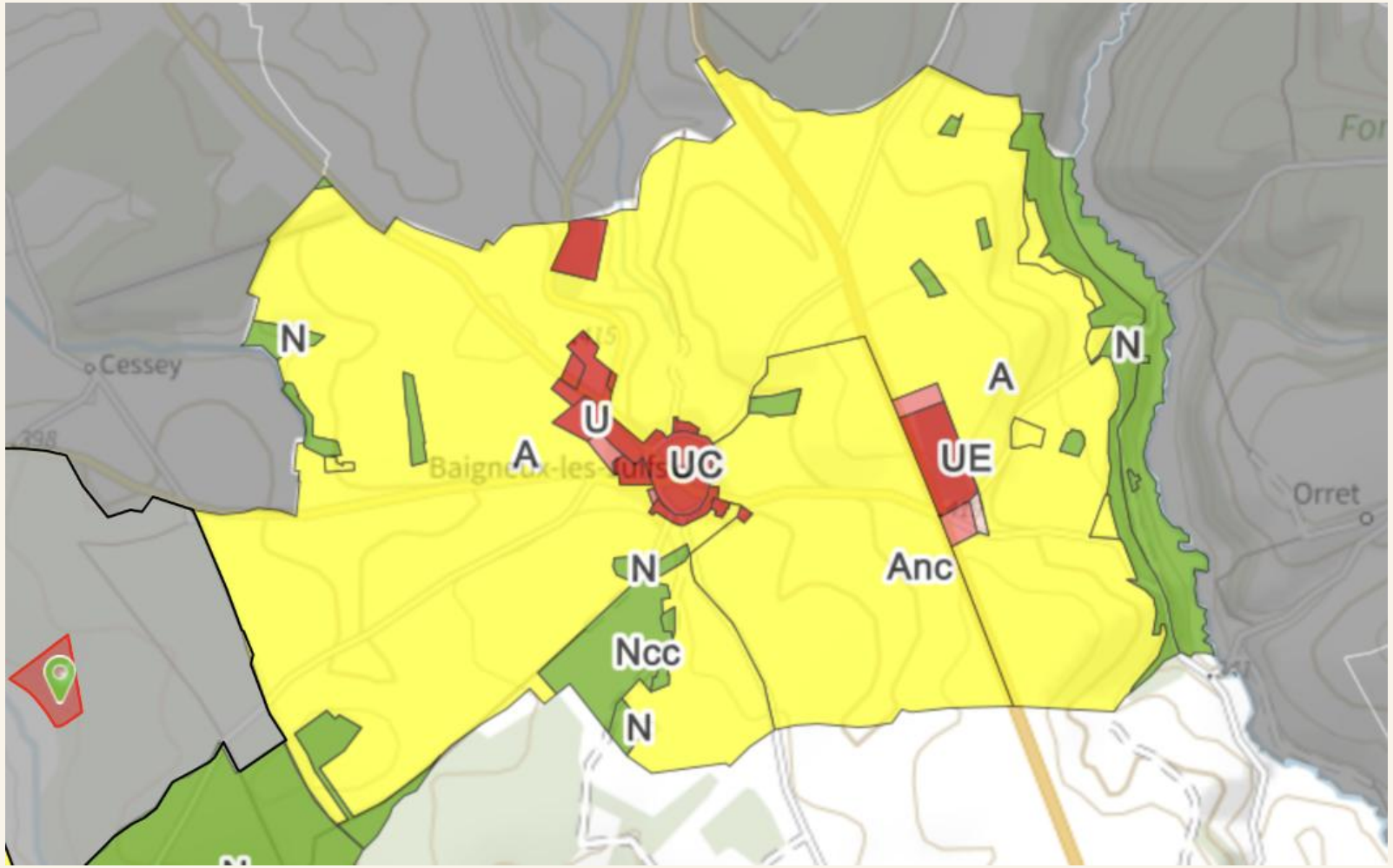
Aire d’étude rapprochée :
50 m autour de la ZEI



Aire d’étude éloignée :
5 km autour de l’AEI

4 – Document d’urbanisme

Document d’urbanisme



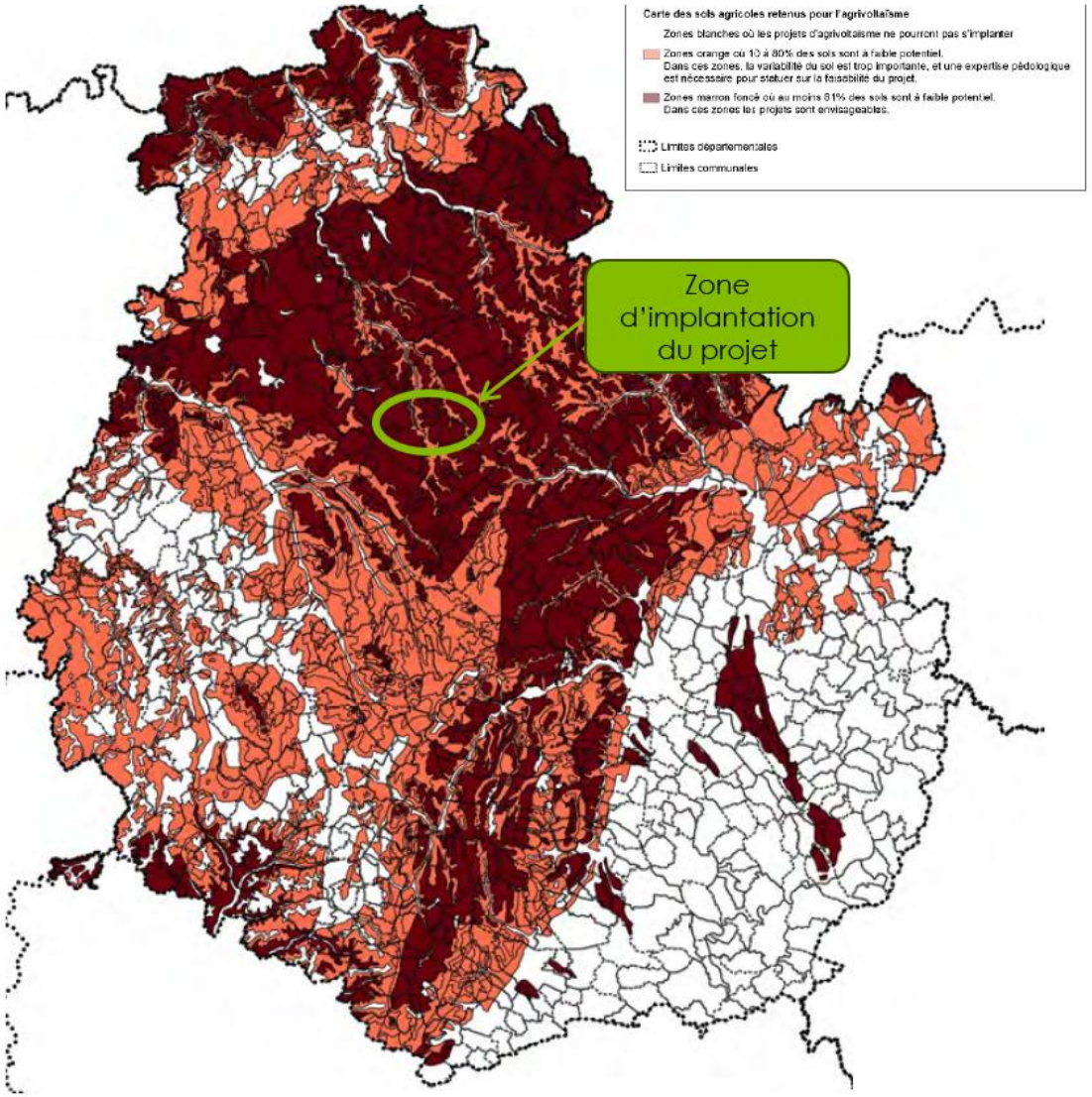
La commune de Baigneux-les-Juifs est couverte par un PLU.

Les zones A (agricole) sont compatibles avec les projets agrivoltaïques.

5 – Volet agricole

Volet Agricole

Potentiel agronomique – Sondages pédologiques



Source: doctrine de la côte d'or

Projets agrivoltaïques → sur les zones à **faible potentiel** agronomique selon la cartographie de la doctrine de la CA21.

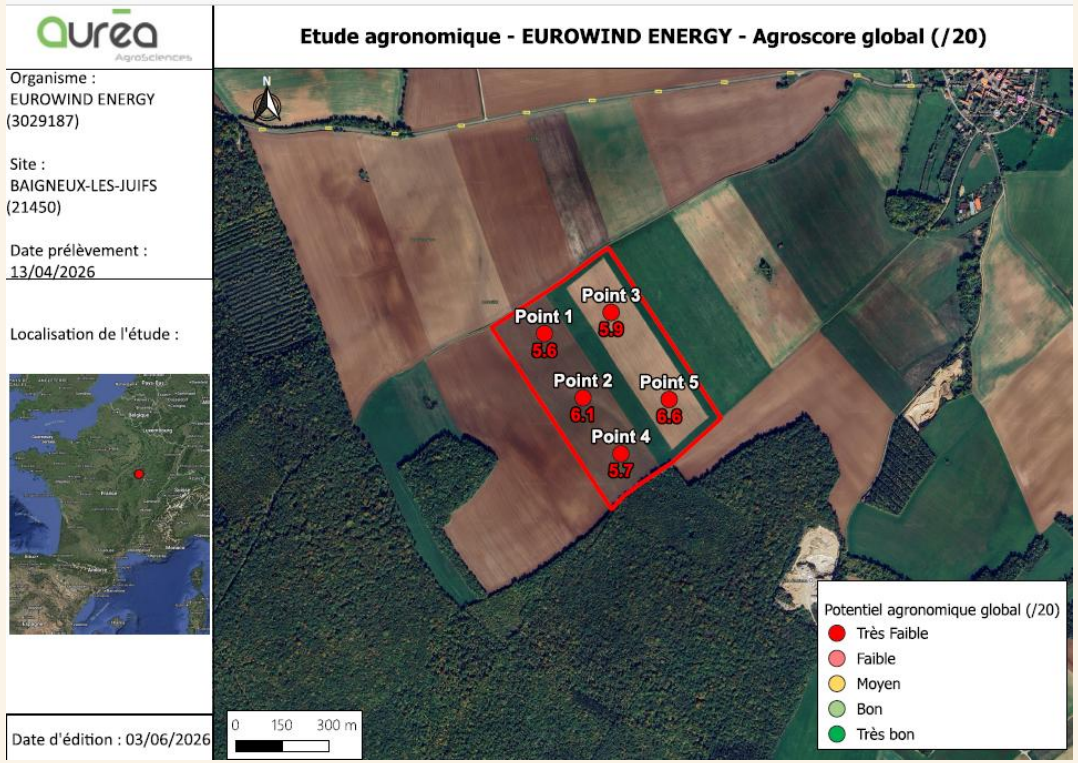
Une **expertise pédologique**, est en cours, réalisée par le laboratoire Auréa, pour confirmer ou non le faible potentiel des sols jaunes.

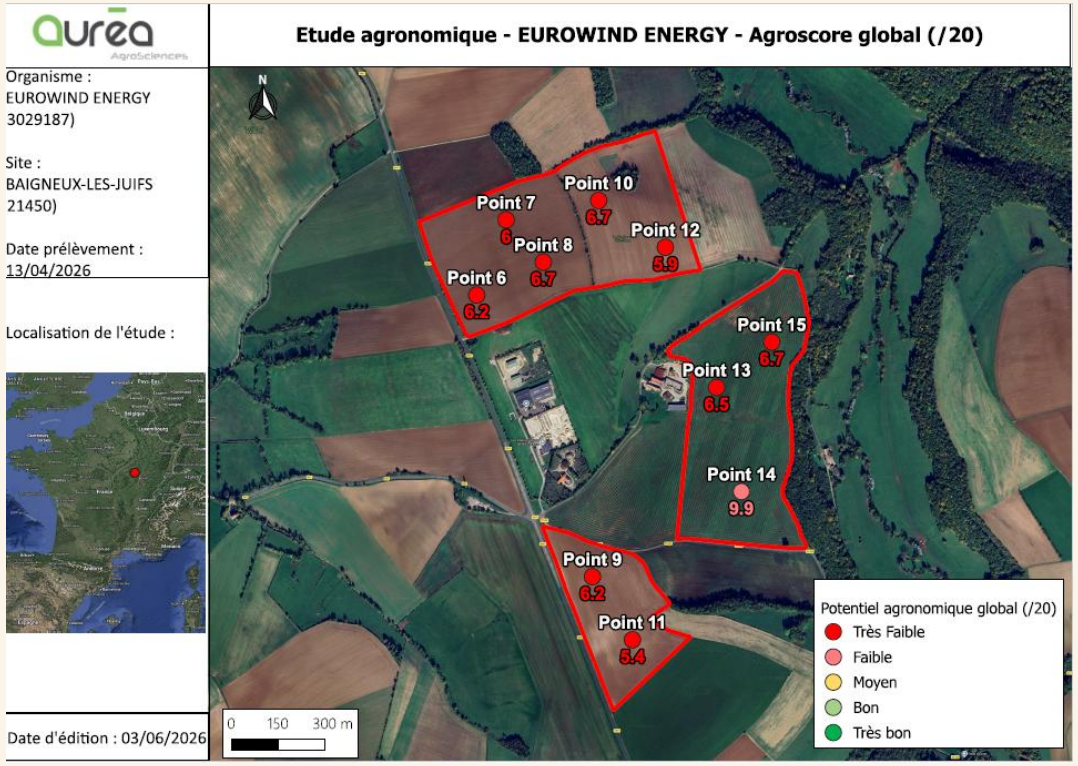
Volet Agricole

Potentiel agronomique – Sondages pédologiques

Les projets agrivoltaïques ont plus de sens sur **les terres à faible potentiel agronomique**.

Etude de potentiel agronomique des sols réalisée par le laboratoire **Auréa** en **avril 2026** :





Volet Agricole

Doctrine APV Cote d'or

Technologie	Horizontaux	Trackers / Verticaux	Canopée
Production	Élevage (pâturage)	Élevage Grandes Cultures (y compris prairie de fauche)	Élevage Grandes cultures (y compris prairie de fauche)
Zonage des projets	Installations agrivoltaïques sur les parcelles les moins productives de Côte-d'Or (faible potentiel agronomique cf carte p 9)		
Surface clôturée maximale du projet	60ha		
Antériorité des productions	Production déjà présente sur l'exploitation depuis au moins 3 ans		
Surface clôturée maximale par exploitation	20ha	50ha	
Espacement des panneaux (de pieu à pieu)	/	Mini 12 m (adaptation au matériel nécessaire)	/
Taux de couverture *	40% maximum		
Hauteur des panneaux (au point le plus bas)	Ovins /volailles/ porcins : 1,2m Bovins et équins : 2m	/	4,5m

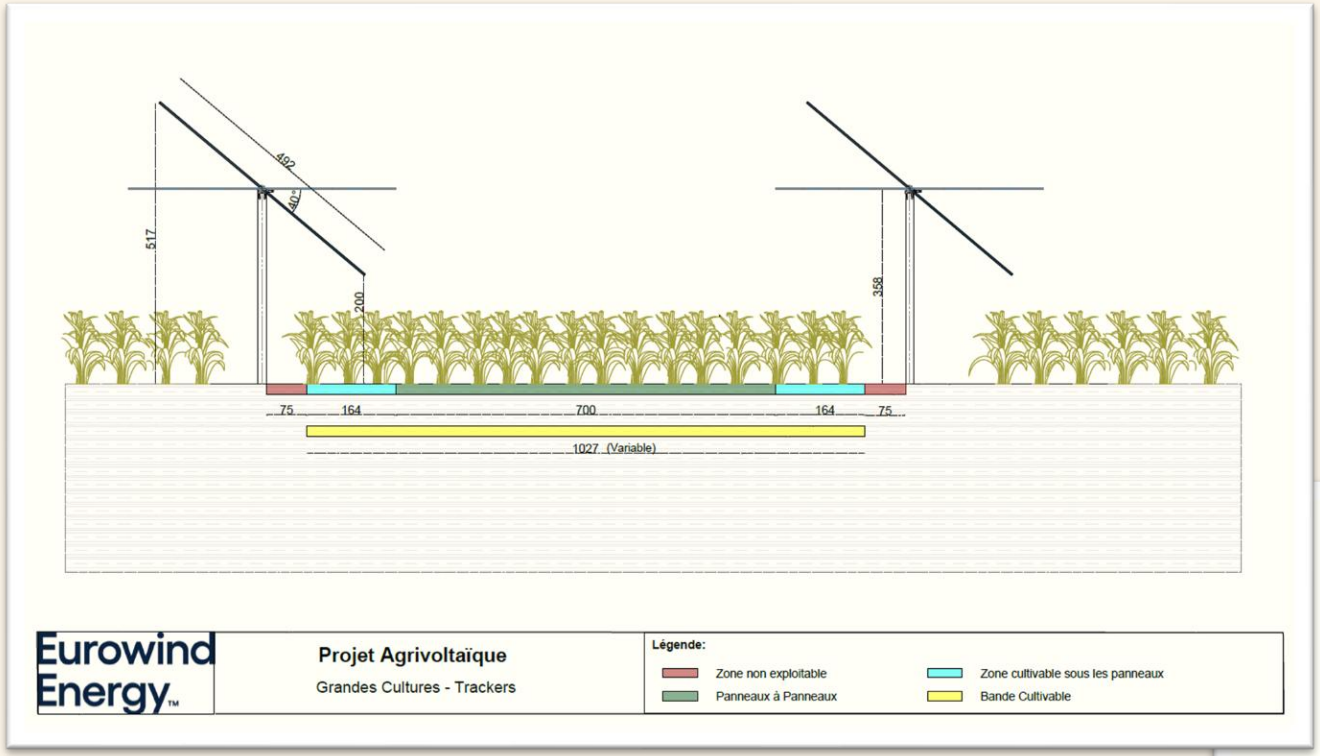
→ **Doctrine locale de la CDPENAF Côte d'Or (21)** pour cadrer le développement de projet agrivoltaïque sur le département

→ Des études agricoles ont également été lancées en juillet 2025 pour travailler le projet agricole de chaque exploitant.

Eurowind Energy™

Volet Agricole

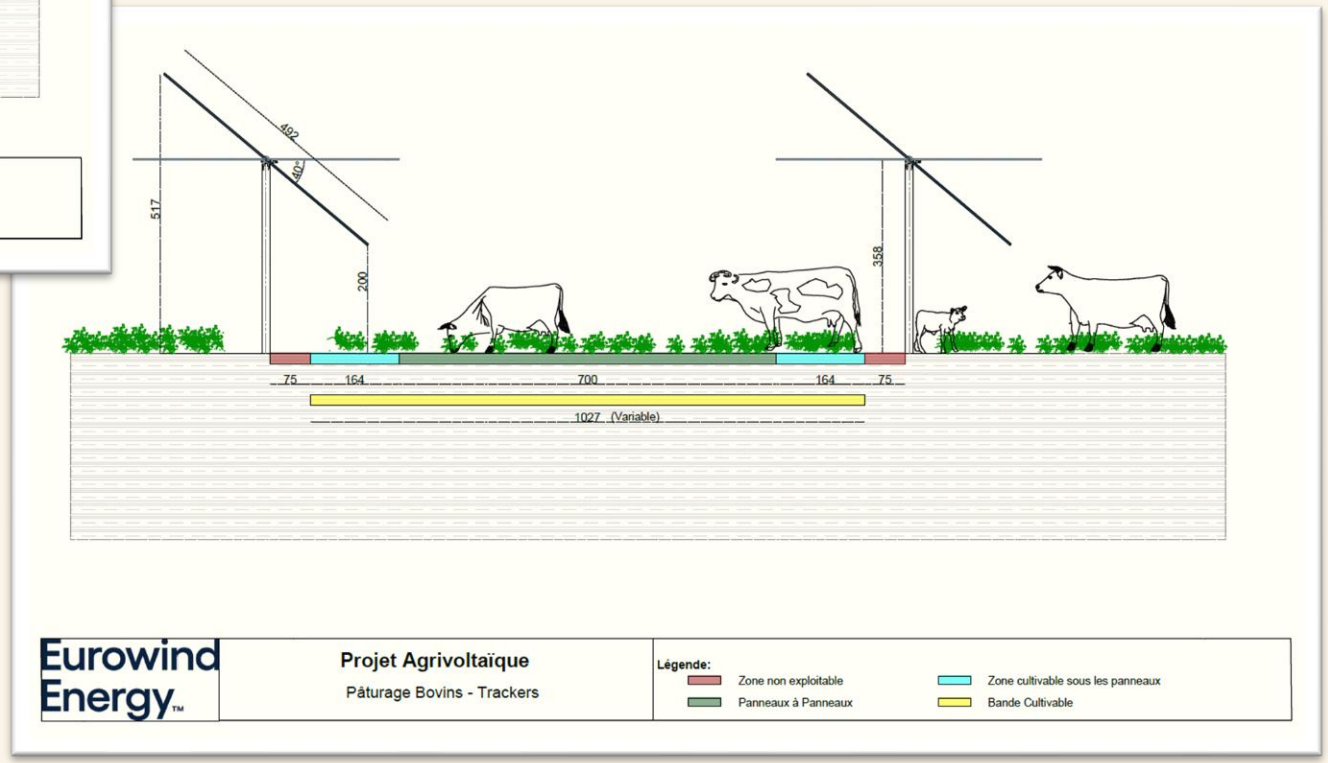
Doctrine APV Cote d'or



- Écartement inter-pieux entre 12 et 13,5m (en fonction de chaque exploitation)
- Angle d'inclinaison maximale : 40°
- Point le plus bas minimum des panneaux : 2m
- Point le plus haut maximum des panneaux : 5,1m
- Hauteur de l'axe : 3,5m
- Bande enherbée non exploitable : 1,5m de part et d'autre du pieux
- Largeur des tables : 4,92m
- Longueur des tables : 17m

L'élaboration des projets agricoles ont été **pensés avec les exploitants et le bureau d'étude Agrosolution.**

Des **études de synergies et technico-économiques** ont été réalisées sur chaque exploitation.

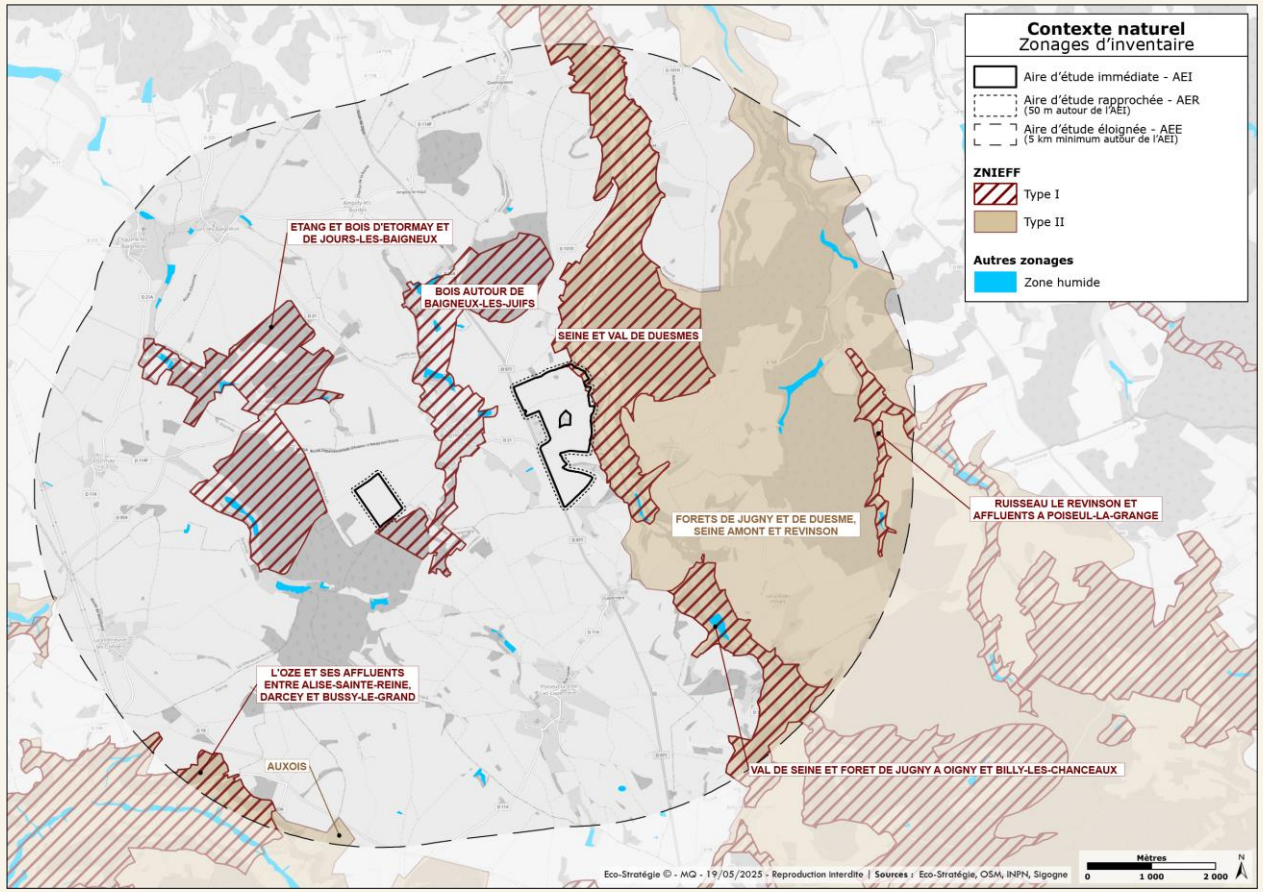


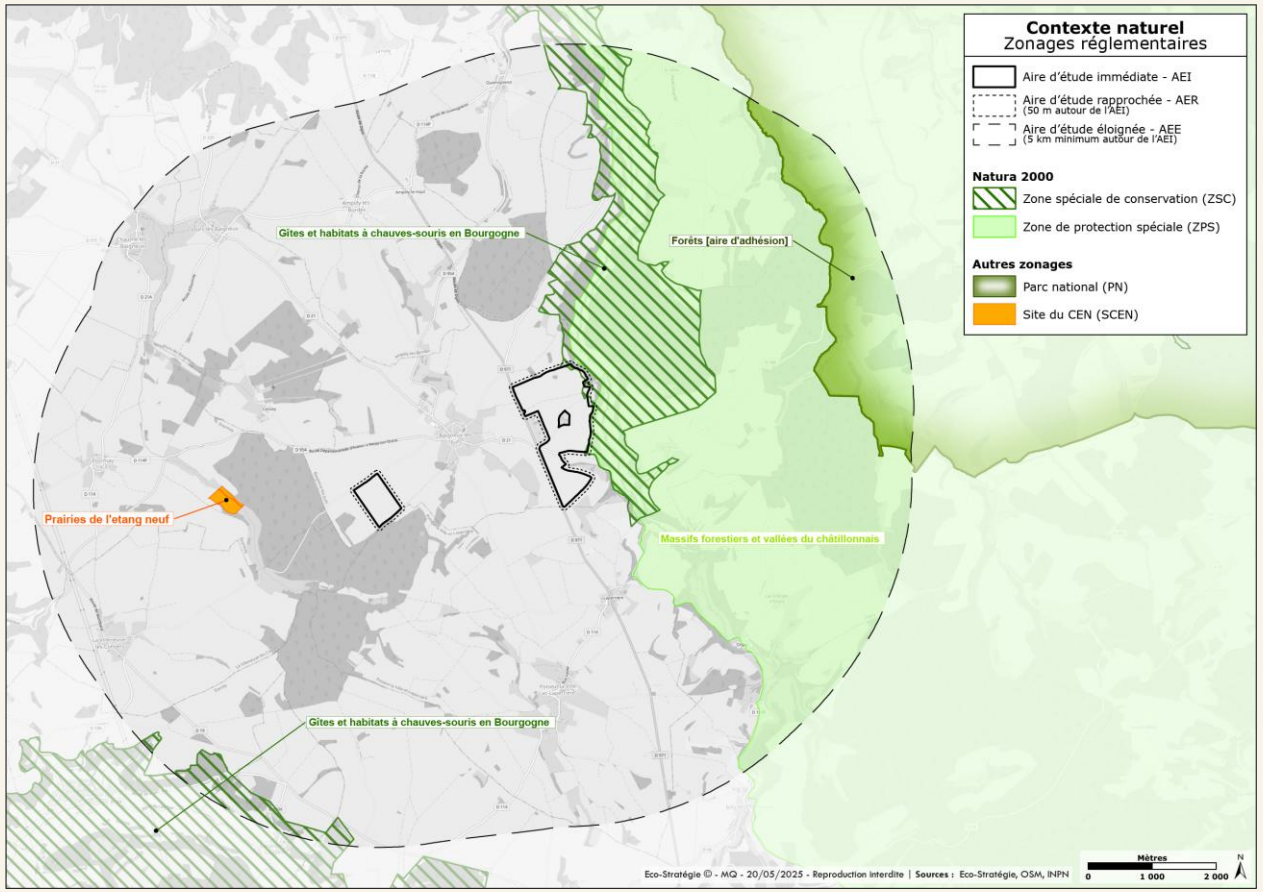
6 – Le résultat des différentes études

Volet Biodiversité

Contexte naturel

L'aire d'étude recoupe en frontière avec une ZSC et une ZNIEFF de type I et II.
Inventaire 4 saisons réalisés de mars 2025 à mars 2026.





Eurowind Energy™

Volet Biodiversité

Les sondages zones humides



Aucun sondage
n'est **caractéristique**
de sol humide

13 sondages
non-caractéristiques
de sol humide

38 sondages non-caractérisables :
sondages trop superficiels
sans trace d'**hydromorphie** observée

Le sol montre la présence de roche mère ou dalles fragmentées justifiant **l'imperméabilité du sol** lors des sondages

Volet Biodiversité

Les enjeux habitats et ZH



ENJEUX FORTS
pour la **prairie de fauche et les boisements**

ENJEUX MODÉRÉS
sur la pelouse **méso-xérophile à orchidées**

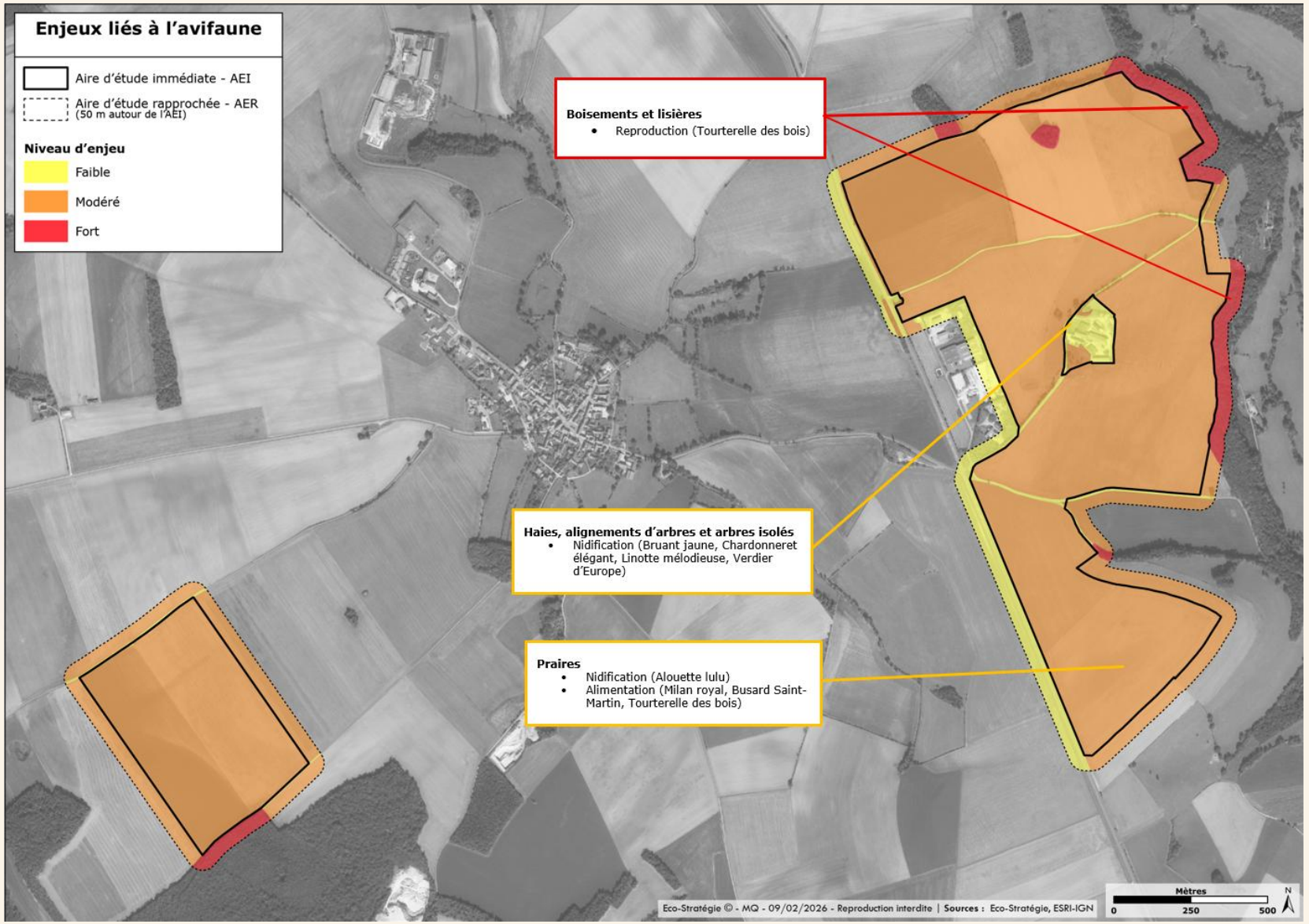
ENJEUX MODÉRÉS
pour les **fossés en eaux** et les ZH critère végétation

L'enjeu vis-à-vis des habitats est évalué comme globalement **très faible** et **faible** pour le reste de l'AEI.

Volet Biodiversité

Avifaune - Enjeux

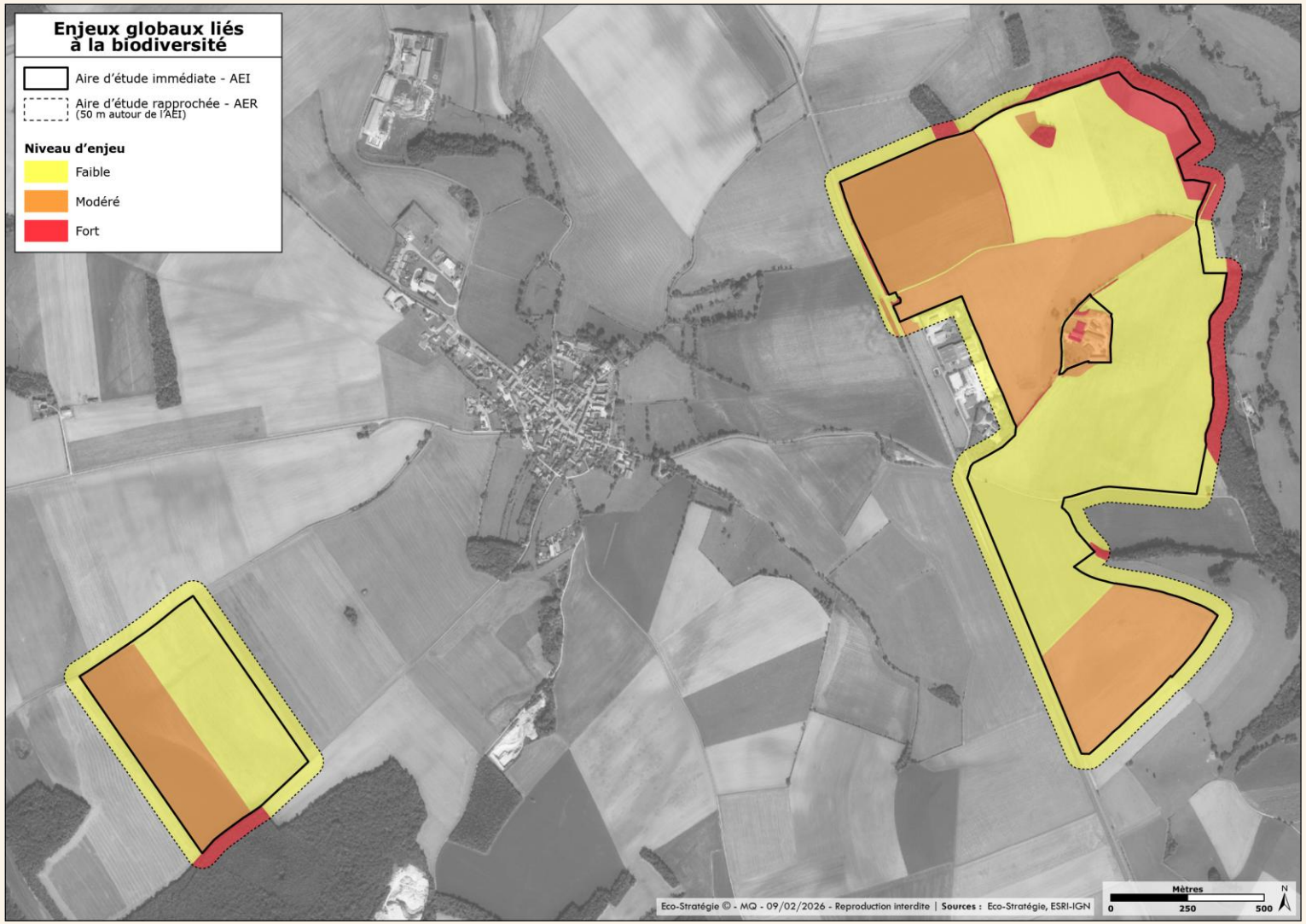
- **Enjeu fort** au niveau des **bosquets** et des **boisements.**
- **Enjeu modéré** au niveau des haies, arbres et alignements d'arbres ainsi qu'au **niveau des prairies.**
- **Enjeu faible à négligeable** pour le reste des milieux du site.



Volet Biodiversité

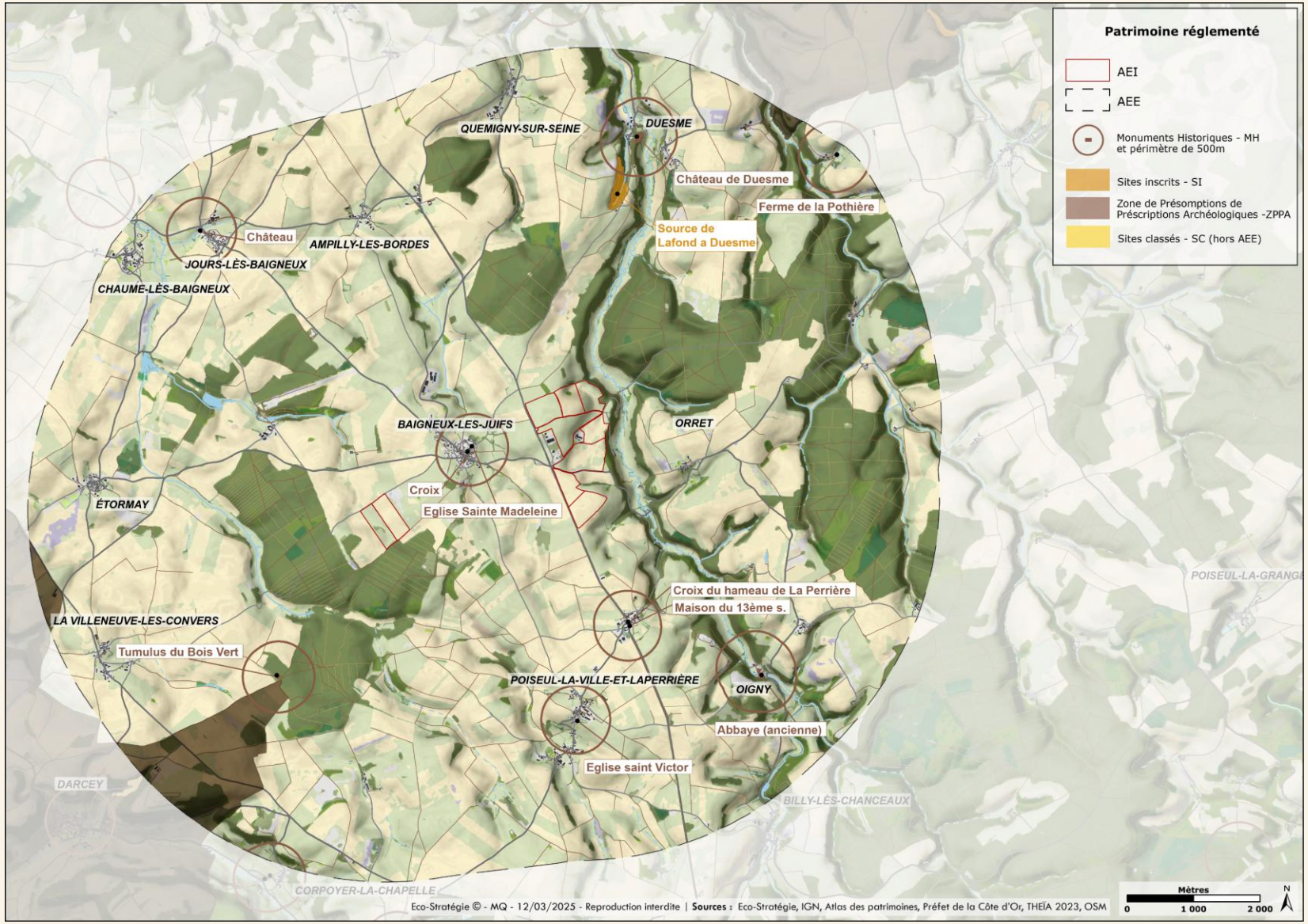
Enjeux globaux

- **Enjeu fort** ont été attribués à la prairie de fauche, aux boisements et au bosquet (pour l'avifaune, le transit, la reproduction et l'hivernage de certain chiroptère).
- **Enjeu modéré** est attribué à la pelouse méso-xérophile à orchidées, les fossés en ZH et les prairies.
- **Enjeu faible** sur le reste du site



Volet paysager

Patrimoine réglementé



L'aire d'étude s'inscrit dans l'**unité paysagère** du Duesmois et ses caractéristiques sont celles d'un plateau agricole ouvert et ondulé.

L'enjeu vis-à-vis de l'unité paysagère est **fort.**

Co-visibilité de l'AEI probable avec l'église Sainte-Madeleine (Baigneux-les-Juifs – 1km de distance) – **enjeux fort**

L'enjeu est classé **fort** pour le patrimoine archéologique.

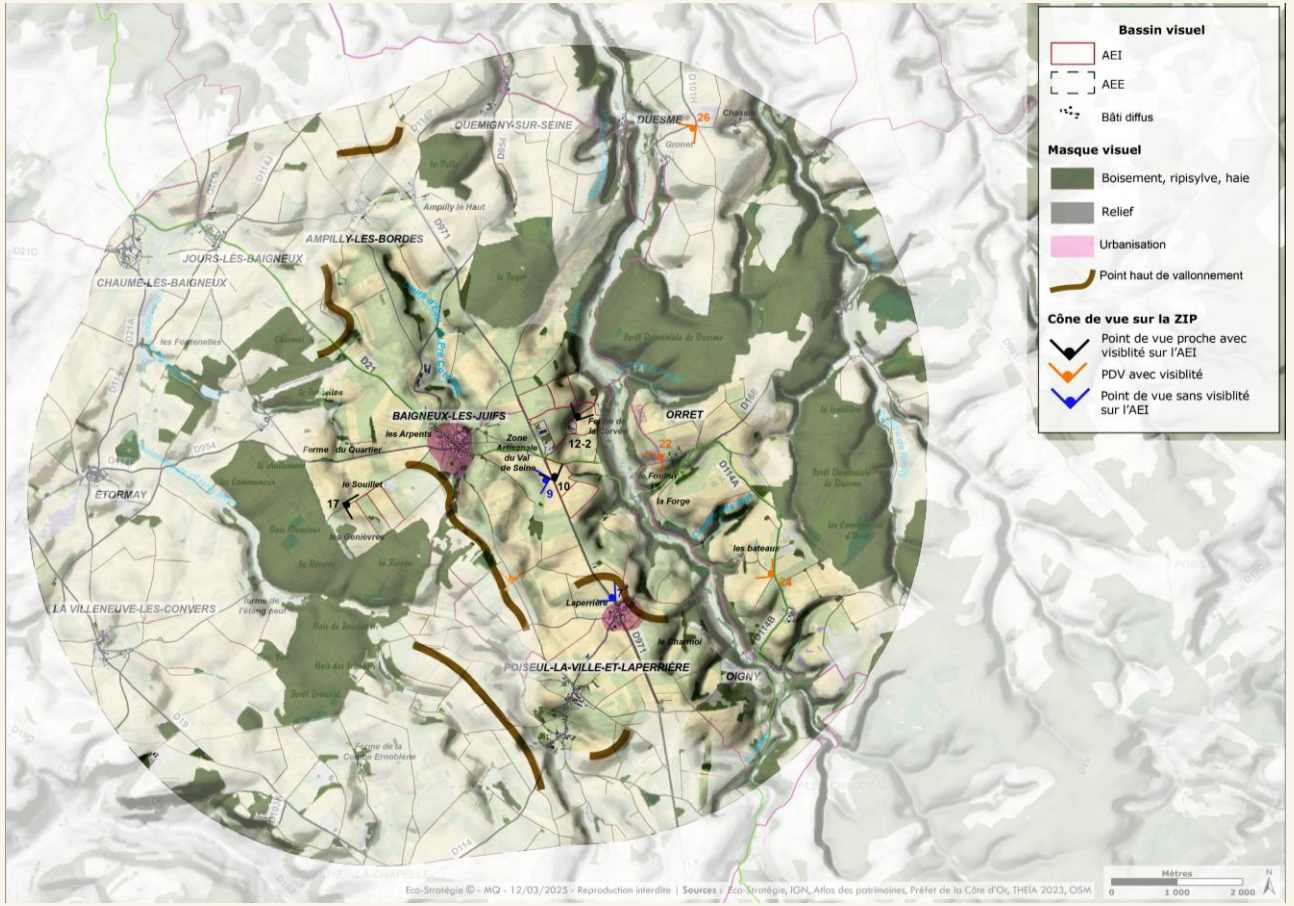
Enjeux **modéré** et **faible** pour le reste du patrimoine classé et inscrit.

Volet paysager

Les prises de vues

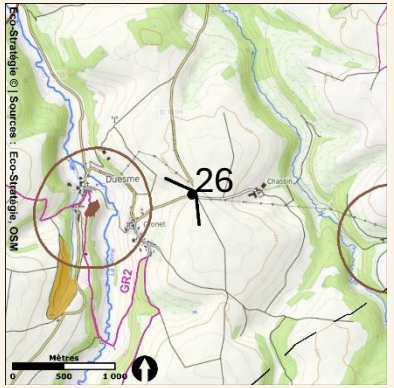
- Une trentaine de **prises de vue** réalisées pendant les inventaires

- **3 photomontages** de prévu et à sélectionner pendant la phase **« impacts et mesures »**



Point de vue : Le château de Duesme (MH.8 e SI.2), Source de Lafond (SI.1) et l'AEI depuis la D101H-au plus poche de Chassin





Volet paysager

Synthèse des enjeux et recommandations

Zones de recul conseillées pour les visibilités et **co-visibilité**

Haies à créer ou renforcer

Mesure d'accompagnement



Volet Eau

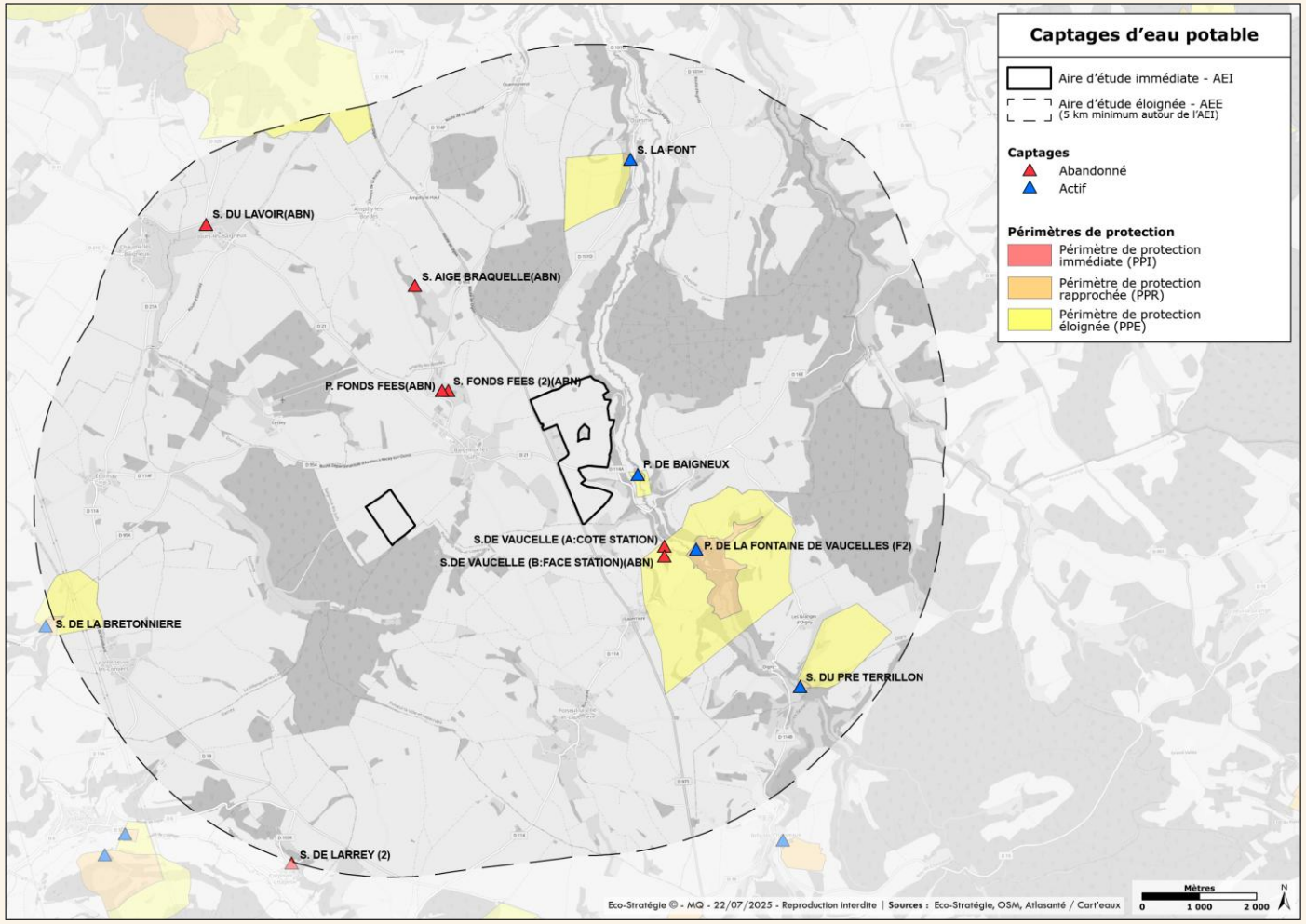
Etude de ruissellement

Une étude de ruissellement **est en cours sur l'aire d'étude**, conformément aux demandes de la DDT.

Les premiers rapports nous ont été transmis, mais nous attendons **les résultats du coefficient de ruissellement** avant et après projet.



- L'aire d'étude se situe **en dehors des périmètres** de protection de captage et sont relativement distantes des premiers visibles.



Volet Eau

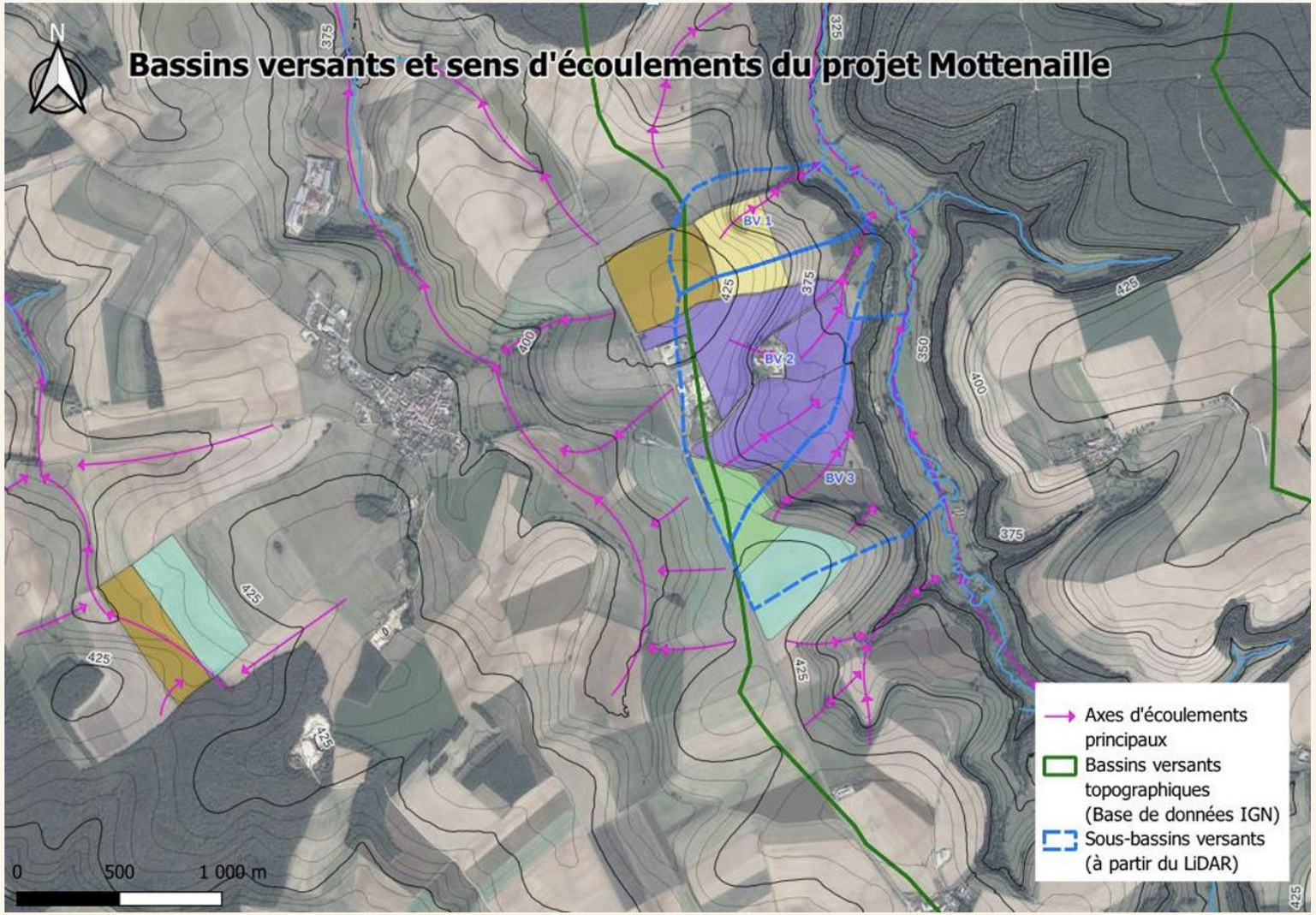
Etude de ruissellement

Le **BV1 et le BV3** sont de petits bassins versants sans enjeux vis-à-vis des risques de ruissellement.

Le BV2, le plus étendu présente des **pentes globalement faibles**. Au sud, le sens des écoulements est incertain entre une tendance à aller directement vers l'Est et/ou un infléchissement vers le nord. De même la petite route départementale RD114 a tendance à drainer les eaux direction l'Est.

Les parcelles à l'ouest de la commune sont contenues dans un petit bassin versant aux pentes douces. **Le ruissellement est très restreint** sur ces parcelles à forte perméabilité apparente.

Les **calculs du coefficient de ruissellement** sont en cours. Des mesures seront également proposées (mise en place de haies ou pistes) pour limiter les potentiels ruissellements.



7 – Présentation de l’implantation du projet agrivoltaïque

Synthèse des contraintes pour l'implantation



Prise en compte des différents enjeux, des recommandations pour le recul paysager et des pentes.

Implantation finale de Mottenaille



Zone d'implantation finale retenue après réception des études environnementales, paysagères et agricoles.

Surface: **56 ha**
Puissance projetée: **27 MW**
Nombre d'exploitations : **4**

→ **114 ha d'évitement**

Nombre de permis de construire : **3**

Implantation Cyrille Bouchard

Parcelle ZE04 (Baigneux)

14 ha cloturés
5,4 MWC

Usage Agricole de la parcelle :
Grande culture

Écartement :13,5m inter-pieux
Technologie : Tracker

Cloture commune avec la parcelle d'Eric Babouillard

Recul de 10m avec haies et boisements aux abords de la parcelle



Implantation Eric Babouillard

18,44 ha cloturés
9,4 MWC

Clôture commune avec Cyrille Bouchard

Usage Agricole de la parcelle :
Grande culture (bio)

Écartement :13,5m inter-pieux
Technologie : tracker

Recul paysager de 30m avec la départementale + renforcement de la haie et la prolonger jusqu'au bout de la parcelle



Implantation Didier Robin

12 ha cloturés
6,38 MWC

Usage Agricole de la parcelle :
parcelle cultivé en rotation longue + pâturage bovin en interculture

Écartement :13,5m inter-pieux
Technologie : tracker

Recul paysager depuis la ferme de la corvée

Distance de 10m avec le boisement



Implantation Moise Babouillard

11,6 ha cloturés
6,2 MWC

Usage Agricole de la parcelle :
pâturage ovin

Écartement :13,5m inter-pieux
Technlogie : Tracker

Haie paysagère au nord de la parcelle le long de la route communale

Haies existante planté l'année dernière le long de la départementale

Recul paysager depuis la départementale de 30 m



8 – Les mesures mises en place sur le projet

La séquence ERC

Projet agrivoltaïque

La séquence Éviter – Réduire (ERC) est actuellement en cours.

Les implantations ont été validées au stade de l'évitement.

Les mesures de réduction restent en cours de discussion avec les parties prenantes.

1 ÉVITER
Priorité à éviter les impacts sur l'environnement

2 RÉDUIRE
Réduire les impacts n'ayant pu être évités

3 COMPENSER*
Compenser les impacts résiduels significatifs



* Non envisage à ce stade du projet compte tenu des enjeux

EXEMPLES D'INTÉGRATION POUR UN PROJET AGRIVOLTAÏQUE

Évitement des zones à fort enjeu
(zones humides, haies, habitats d'espèces protégées)

Adaptation de l'implantation des panneaux pour maintenir **les usages agricoles**
(espacement des rangées, hauteur des structures)

Limitation de l'impact sur les sols
(fondations réversibles, réduction de l'imperméabilisation)

Maintien des continuités écologiques
(corridors pour la faune, préservation des éléments paysagers)

Les modalités précises de réduction sont en cours de définition avec les parties prenantes.

Objectif : concevoir un projet agrivoltaïque performant, respectueux de l'environnement et des activités agricoles.

Mesure de réduction paysagère et biodiversité

Création de haies



624 ml de haies créée

pour réduire les covisibilités avec les routes et renforcement de corridor écologique

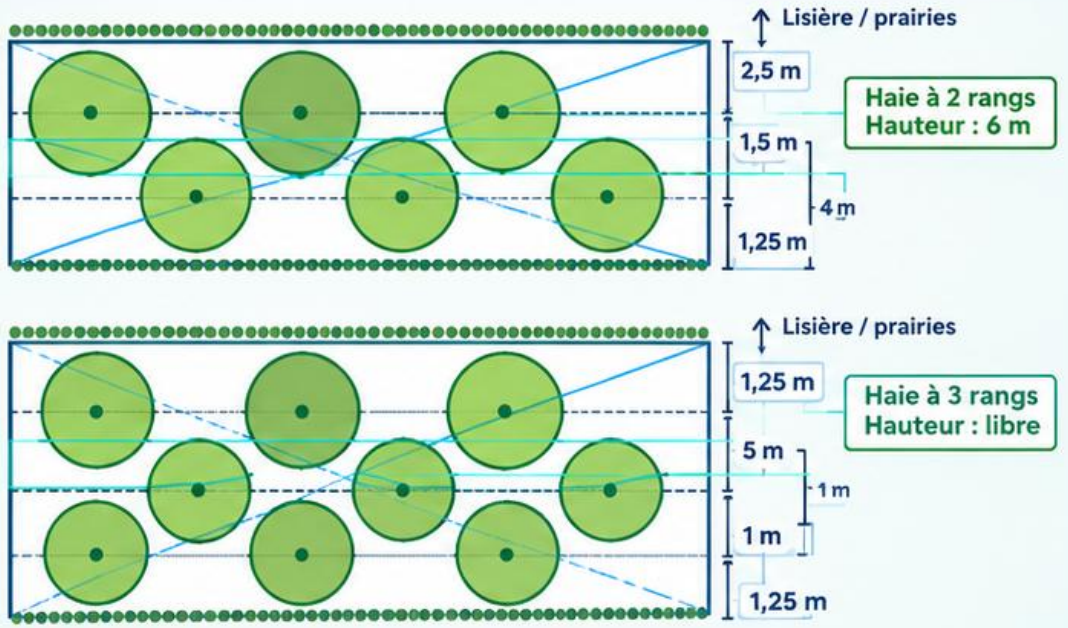


Figure 168 – Schéma de principe concernant la haie de 3 à 4 mètres

Paysage
Réduction des covisibilités depuis les routes

Biodiversité
Corridors écologiques et habitats pour la faune

Qualité de l'eau
Filtration des ruissellements et lutte contre l'érosion

Intégration agricole
Haies adaptées à la production et aux contraintes du site

Mesures de réduction paysagère et biodiversité

Les clôtures



Clôture agricole
Grillage rigide gris et poteaux en bois (type acacias)

Intégration paysagère
Une clôture discrète qui s'intègre au paysage agricole

Préservation de la faune
Permet la circulation de la petite faune

Durabilité
Matériaux robustes et adaptés au contexte agricole

Biodiversité
Maintien des corridors écologiques et des habitats naturels



Ouverture pour la petite faune

Des ouvertures sont aménagées au bas des clôtures pour faciliter le passage de la petite faune (hérissons, micromammifères, reptiles, etc.).



Clôture agricole
Grillage rigide gris et poteaux en bois (type acacias)

Protection des jeunes plants
Ouverture pour la petite faune au niveau des protections d'arbres et arbustes.

Des clôtures pensées pour concilier activité agricole, paysage et biodiversité

Suivi écologique de chantier

Une centrale agriPV construite dans le respect de l'environnement



Un suivi tout au long du chantier
pour limiter les impacts et protéger les milieux naturels, les ressources et la santé des riverains.

Des mesures concrètes et essentielles

Bruit
Engins adaptés et avertisseurs réservés aux urgences

Qualité de l'air
Engins conformes et arrosage/bâchage si besoin pour limiter les poussières

Gestion des eaux pluviales
Fosses + filtres à paille si nécessaire

Lutte contre les pollutions
Aire étanche, stockage sécurisé, assainissement autonome

Gestion des matériaux
Équilibre déblais/remblais et filières de recyclage

Pollution accidentelle
Kits anti-pollution + procédure de gestion

Implantation du chantier
Éloignement des zones sensibles et optimisation des flux

Repli du chantier
Démontage des installations et remise en état des terrains

Gestion des déchets
Tri, filières agréées et suivi des déchets

Entretien du chantier
Propreté des abords et rebouchage des ornières

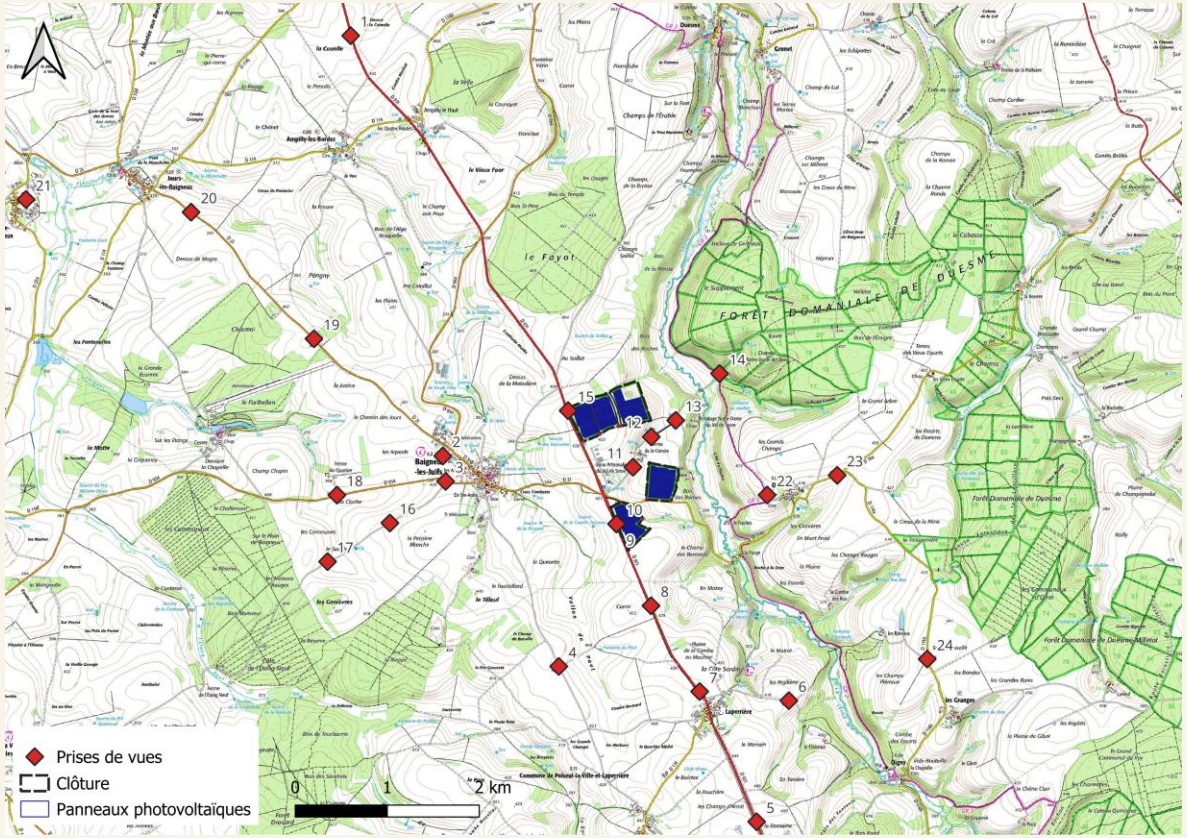
Horaires
Horaires classiques et pas de travaux de nuit

Sensibilisation
Des intervenants formés aux enjeux environnementaux

Sécurité
Vitesse limitée et accès sécurisés

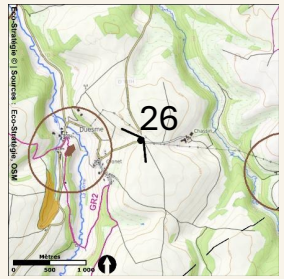
Un chantier maîtrisé pour une centrale agriPV durable

Prises de vues et photomontages

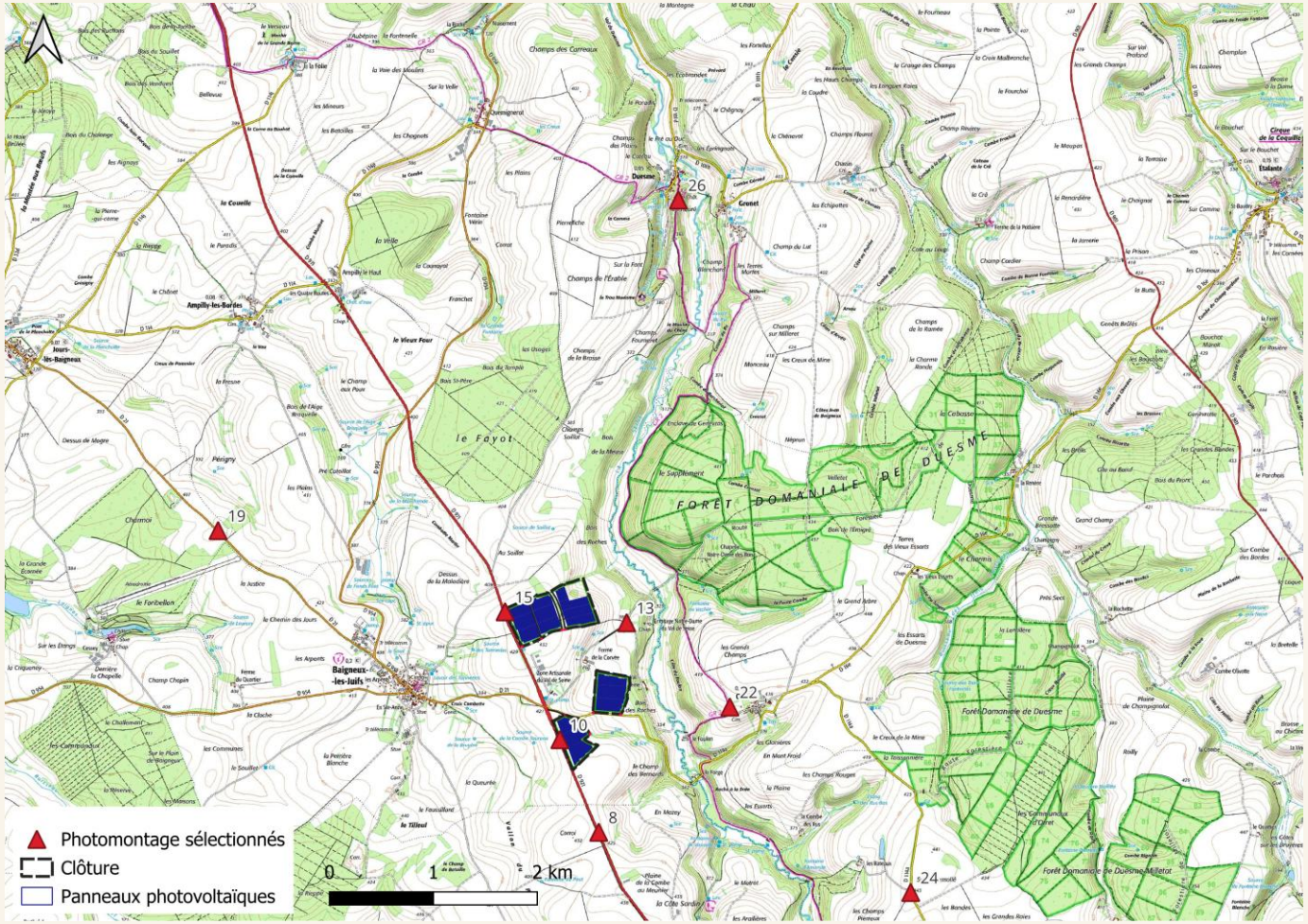


- **26 prises de vues** réalisées sur le volet paysager **de l'étude d'impact**
- Des prises de vues **rapprochées et éloignées** pour identifié **les sensibilités** et **potentiels covisibilités**
- **8 prises de vues sélectionnées** pour réaliser des **photomontages**





Photomontages



- 8 photomontages :
 - ✓ **5 éloignés**
 - ✓ **3 rapprochés**

- 2 photomontages **par prises de vues sélectionnées :**
 - ✓ 1 **sans mesure de réduction**
 - ✓ 1 **avec mesure de réduction**

Photomontages

Photomontage n°10 :



Photomontage n°13 :



Photomontages

Photomontage n°15 sans mesures paysagères :



Photomontage n°15 avec mesures paysagères :



Photomontages

Photomontage n°19 :



Photomontage n°22 :



Photomontages

Photomontage n°24 :



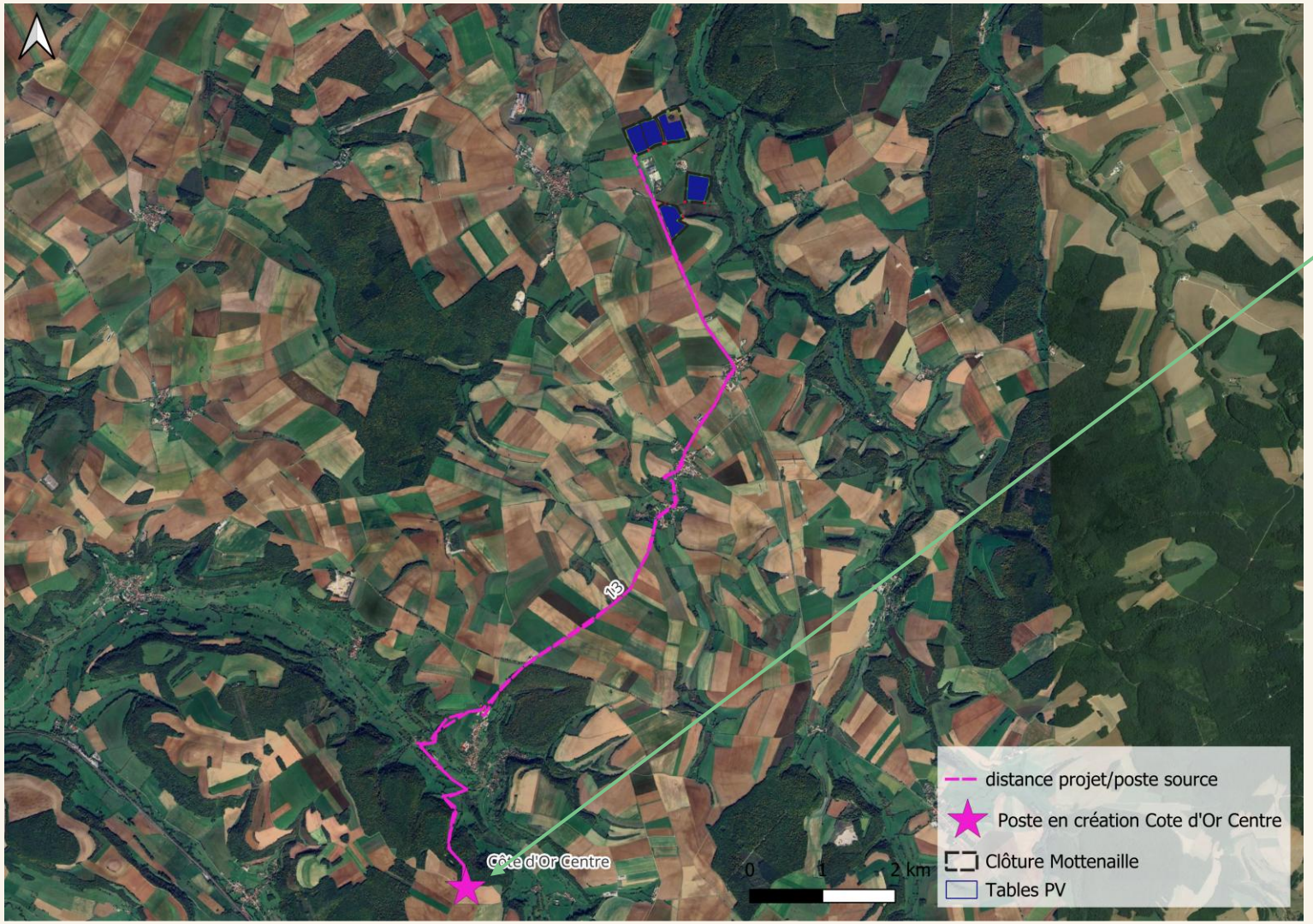
Photomontage n°26 :



9 – Hypothèses de raccordement

Raccordement

- Puissance des projets en service du S3REnR en cours
- Puissance des projets en développement du S3REnR en cours
- Capacité d'accueil réservée au titre du S3REnR qui reste à affecter



POSTE À CRÉER – **CÔTE D'OR CENTRE**
ENVISAGÉ SUR FROLOIS
CAPACITÉ : 160 MW RÉSERVÉ AU S3RENR



Quote-Part Cote d'Or : 73,5 k€/MW

Eurowind Energy™

10 – Retombées économiques pour la commune

Retombées économiques annuelles

Données Parc	
Puissance Totale (MW)	27

Données EPCI	
TYPE Fiscalité	FPU

Répartition IFER	
Commune	20%
EPCI	50%
DEPARTEMENT	30%

IFER 2025 : 3542 €/MW

	Retombées fiscales par collectivité	Estimation des retombées annuelles	Total des estimations
	IFER		
Commune	19.375 €	8.000 €	27.375 €
ComCom	48.438 €	-	48.438 €
Département	29.063 €	-	29.063 €
Total	**96.876 €**	**8.000 €**	**104.876 €**

Commune de Baigneux-les-Juifs

Communautés de communes du Pays Châtillonais

Département de la Côte d'Or

+ Rémunération chemins/voirie : 4 euros/m linéaire

Qu’est-ce que l’autoconsommation collective ?

Définition

Une opération d’autoconsommation collective (ACC) consiste à partager l’électricité produite localement entre plusieurs acteurs d’un même territoire, avec acheminement via le réseau public Enedis.

- Un ou plusieurs producteurs : éolien, solaire, etc.
- Un ou plusieurs consommateurs : particuliers, entreprises, collectivités
- Une Personne morale Organisatrice (PMO) qui régule

Comment ça fonctionne ?

→ Les participants sont regroupés dans une entité unique

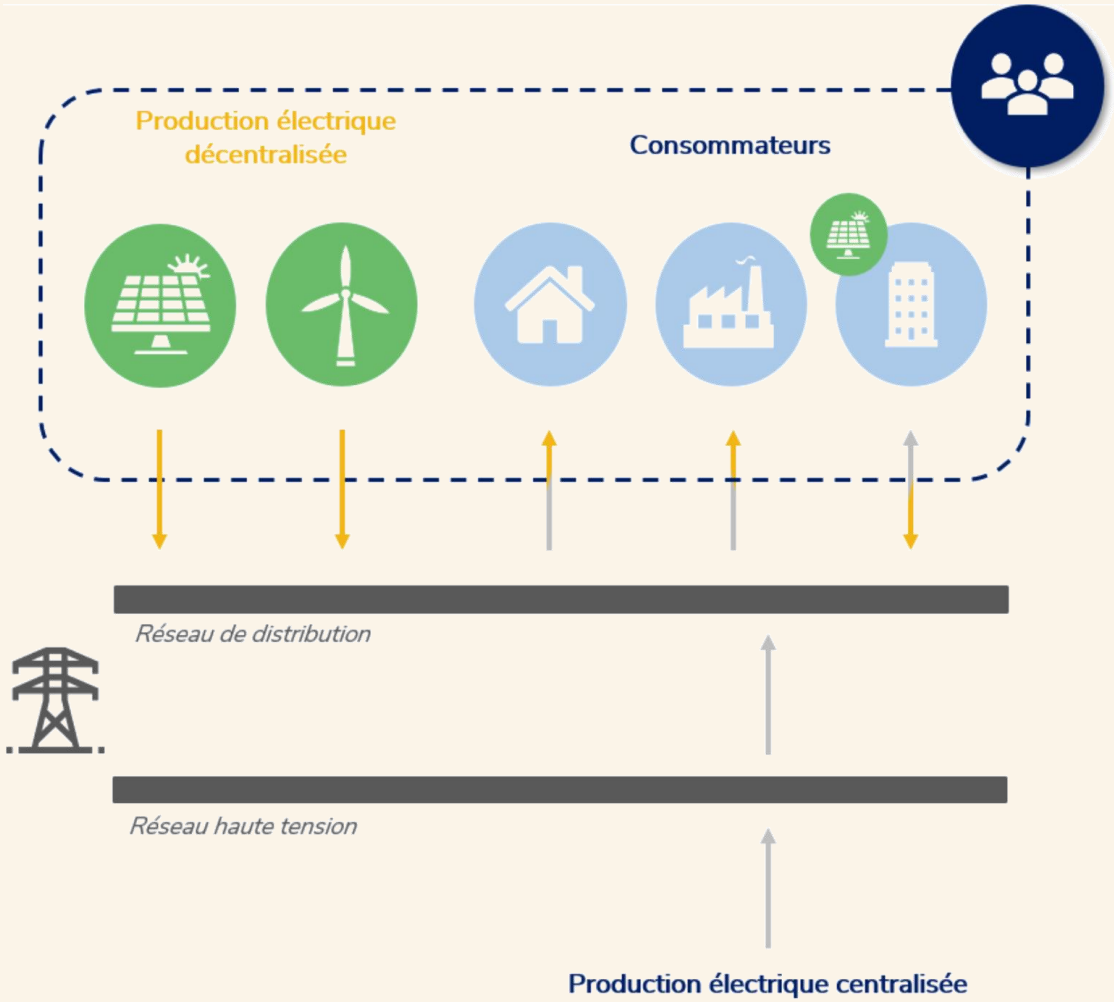
La PMO coordonne l’opération et assure le suivi.

→ L’électricité est partagée via le réseau public Enedis

La production locale est répartie entre les consommateurs du périmètre.

→ Les participants sont situés à proximité géographique

Le regroupement repose sur un périmètre local défini (max 20 km de diamètre)



Eurowind Energy™

11 – Les actions d’informations et de concertation sur le territoire

Permanences publiques et réunion d'information et de concertation

Les projets agrivoltaïques de territoire ne se construisent pas seulement avec des panneaux et des cultures, mais aussi avec du **dialogue** : **informer** et **écouter** les riverains fait pleinement partie de leur réussite.



Photo prise pendant la reunion publique

Septembre 2025 : Diffusion d'une première **lettre d'information**

28 octobre 2025 : 1ère permanence en mairie

Objectif de la réunion : informer les riverains du projet en développement sur leur commune et recueillir leur remarque.

Principaux retours : inquiétude concernant le paysage et la taille du projet potentiel.

Mai 2026 : diffusion d'une **2ème lettre d'information**

2ème réunion d'information le 23 juin 2026 pour **présenter l'implantation** et **les premières mesures**.

Principaux retours : de nombreuses idées pour que le projet puisse également bénéficier aux riverains.

Un **site internet spécifique** au projet est mis en place, avec la publication régulière d'articles **permettant d'assurer la communication** et **la diffusion des informations** sur divers réseaux de communication : Projet agrivoltaïque de Mottenaille | Eurowind Energy France - Projets

Les mesures d’accompagnement

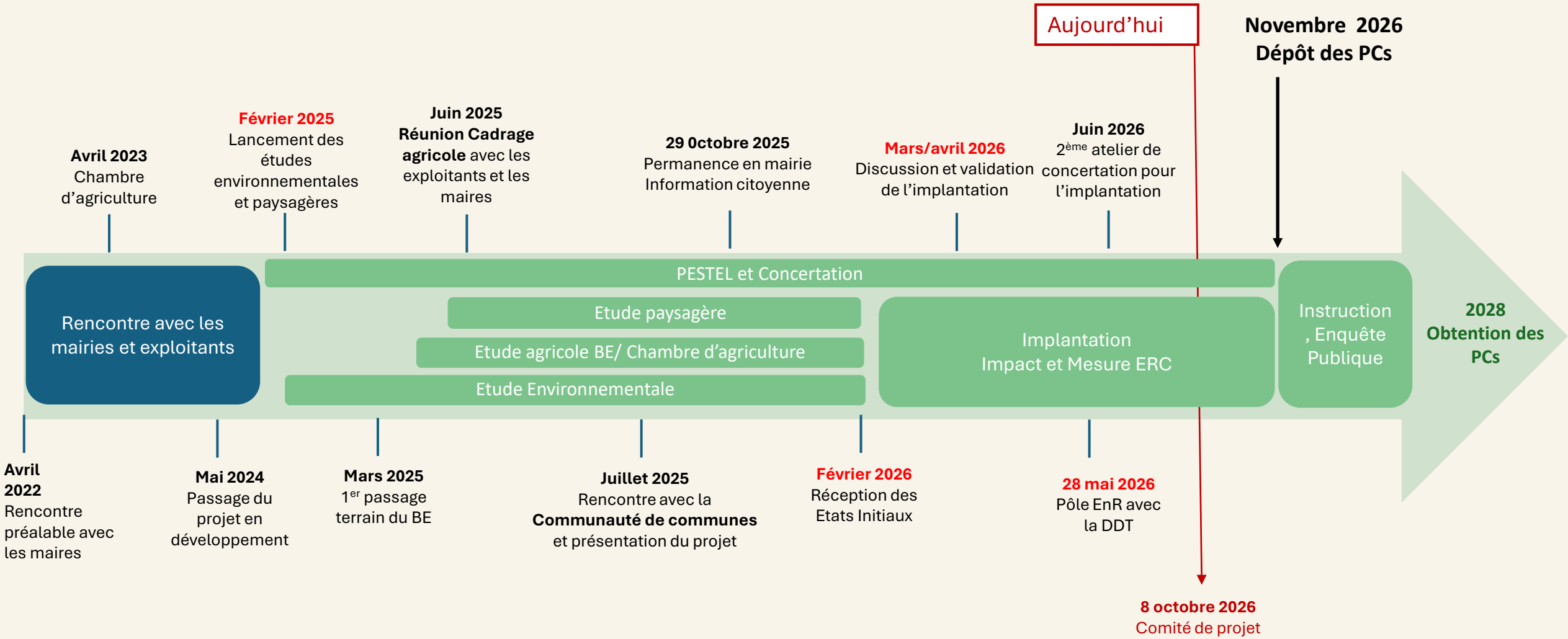
Exemple de mesure d’accompagnement :

- Isoler thermiquement les bâtiments communaux
- **Boucle d’autoconsommation collective**
- Passer l’éclairage public en LED
- **Financement de l’installation de borne électrique de recharge sur la commune**
- Implanter des haies autour du projet
- Installation de banc sur les chemins de promenade
- Aménagement des voies vélos
- …

D’autre proposition de mesure envisageable ?

12 – Planning prévisionnel du projet

Planning prévisionnel Mottenaille



60

Merci pour votre attention

Contact : Julie Chabaud
06 85 00 61 93
juca@eurowindenergy.com

Eurowind Energy™